



COMMUNIQUE DE PRESSE

Parce que leurs conditions de travail sont déplorables, parce que leur sécurité dans l'entreprise n'est plus assurée, 37 salariés de Transgourmet Saint Martin de Crau ont exercé leur « droit de retrait ». La direction a immédiatement mis à pied oralement les 37 salariés concernés leur interdisant l'accès à leur poste de travail.

Pire, hier, alors que les salariés demandaient toujours à rejoindre leur poste de travail, puisqu'aucune sanction écrite ne leur était parvenue, ils ont eu la mauvaise surprise de trouver dans leur boîte aux lettres, non seulement la confirmation de leur mise à pied mais, en plus, une convocation à un entretien préalable au licenciement pour faute grave !!

37 salariés en danger sont donc, pour la direction de Transgourmet, 37 salariés dangereux dont il faut se débarrasser. Les 78 accidentés du travail en un an sur ce site, le salarié gravement blessé et aujourd'hui handicapé, le salarié décédé vont-ils eux aussi se retrouver au ban des accusés ?

L'Union Locale CGT d'Arles dénonce avec force la stratégie de cette direction et de bien d'autres qui érigent « le marche ou crève » en véritable méthode de management, foulant aux pieds le Code du Travail et les droits individuels et collectifs les plus fondamentaux.

Au moment où la justice donne raison aux Ex Lustucru licenciés sans cause réelle et sérieuse après 8 ans de procédure, alors que la CGT n'a de cesse de se battre pour imposer une loi qui permette plus et mieux l'intervention des salariés et des organisations syndicales au travers des Institutions Représentatives du Personnel tels que les Comités d'Entreprise, les CHSCT..., la Direction de Transgourmet St Martin de Crau, remet délibérément en cause l'existence même du CHSCT, prive les salariés du droit légitime à se défendre, à protéger leur vie et leur intégrité au travail.

Cette remise en cause des droits fondamentaux des salariés, si elle était entérinée, non seulement validerait 37 licenciements à Transgourmet mais permettrait aussi à toutes les directions d'entreprise de décliner chez elle ce qui aurait été permis ailleurs. En clair : ce qu'imposerait la direction aux salariés de Transgourmet pourrait, à terme être imposé à tous les salariés.

Depuis de nombreuses années, les salariés de Transgourmet ont massivement choisi la CGT. Ils ont élus des représentants CGT au Comité d'Entreprise et au CHSCT. Ils ont voulu un Syndicat CGT puissant. Ils ont mené avec lui de nombreuses luttes souvent gagnantes. Sur 37 salariés menacés de licenciement, 35 sont syndiqués CGT, parmi eux 3 élus.

Pour l'Union Locale CGT d'Arles la stratégie de la direction de Transgourmet est claire : en se débarrassant de 37 salariés qui veulent faire valoir leur droit, elle tente de se débarrasser, par la même occasion, de la CGT.

Dans ces conditions et même si la lutte des salariés et de la CGT a permis que la direction de Transgourmet St Martin de Crau organise les élections aux CHSCT lundi prochain, avec plus d'un an et demi de retard, , l'Union Locale CGT d'Arles appelle à un

**RASSEMBLEMENT LE LUNDI 17 OCTOBRE 2011 A 17 H 30
DEVANT L'ENTREPRISE TRANSGOURMET
Zone Ecopole à SAINT MARTIN DE CRAU**